

## Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur fluides énergies domotique, option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants »

NOR : ESRS1403536A arrêté du 26-2-2014 - J.O. du 2-4-2014

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 25-11-1998 modifié ; arrêté du 31-8-1999 modifié ; arrêté du 24-6-2005 ; commission professionnelle consultative « bâtiment, travaux publics, matériaux de construction » du 19-12-2013 ; CSE du 13-2-2014 ; Cneser du 17-2-2014

### Annexe IIc

#### Règlement d'examen

Épreuves			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)		Scolaires (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé) <b>Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance</b>
Nature des épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
<b>E1 - Culture générale et expression</b>	U1	4	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4 h
<b>E2 - Anglais</b>	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation
<b>E3 - Mathématiques et physique-chimie</b>		3					
Sous-épreuve : mathématiques	U31	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve : physique-chimie	U32	1	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle écrite	2h
<b>E4 - Étude des systèmes</b>		6					
Sous-épreuve : analyse et définition d'un système	U41	4	Ponctuelle écrite	4 h	Ponctuelle	Ponctuelle écrite	4 h
Sous-épreuve : physique-chimie associées au système	U42	2	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle	Ponctuelle écrite	2 h
<b>E5 - Intervention sur les systèmes</b>	U5	5	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	50 min
<b>E6 - Épreuve professionnelle de synthèse</b>		8					
Sous-épreuve : conduite de projet	U61	5	Ponctuelle orale	50 min	CCF 1 situation	Ponctuelle orale	50 min
Sous-épreuve : rapport d'activités en milieu professionnel	U62	3	Ponctuelle orale	30 min	CCF 1 situation	Ponctuelle orale	30 min
<b>Épreuve facultative de langue vivante</b>	UF1		Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

## **BTS**

---

### **Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur fluides énergies domotique, option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants »**

NOR : ESRS1403536A arrêté du 26-2-2014 - J.O. du 2-4-2014

---

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 25-11-1998 modifié ; arrêté du 31-8-1999 modifié ; arrêté du 24-6-2005 ; commission professionnelle consultative « bâtiment, travaux publics, matériaux de construction » du 19-12-2013 ; CSE du 13-2-2014 ; Cneser du 17-2-2014